

Conseil Municipal Brécey du 14 avril 2021

Vote du budget primitif 2021

Le budget de fonctionnement de la commune s'élève à 3 168 431 €. **Il tient compte de la non augmentation de la taxe communale pour le foncier bâti et non bâti.** Mais avec la suppression définitive de la taxe d'habitation pour les résidences principales, cette perte de ressources pour les communes sera compensée par l'intégration de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette dernière intègre désormais le calcul de la taxe communale, soit un taux global de 45,25% (23,83% + 21,42 %), **n'ayant donc pas de conséquence pour le contribuable.**

Le budget d'investissement de la commune s'élève à 1 305 100 €, pour lequel un emprunt de 330 000 € sera réalisé pour divers travaux de voiries, réfections et entretiens d'infrastructures communales, et renouvellement de matériels. En supplément de cela, des études sont en cours dans le cadre du plan de relance et du programme petites villes de demain, dont Brécey a été retenue, pour des futurs projets à venir.

Ce budget primitif a été approuvé par 16 voix pour, 1 abstention de F. TREHET, et 1 vote contre de B. Leverneuil.

Participation des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques

Approuvé à l'unanimité, Coût élève maternelle : 1066 €. - Coût élève élémentaire : 673 €.

Participation de la commune au fonctionnement des écoles privées sous contrat :

Approuvé à l'unanimité, subvention à l'OGEC - Ecole Jeanne d'Arc : 47901 €.

Subventions aux associations

Montants versés aux associations sportives qui ont effectué une demande cette année :

Basket Club 4000 €, Club Nautique 2400 €, Les Joggeurs 1500 €, Pétanque 600 €, **approuvé à l'unanimité.** ASB (Football) 15000 €, **approuvé par 16 voix pour et 1 abstention de O. LE FAUCHEUR.**

Autres associations :

Amis des Merisiers 900 €, Collège P. Aguiton 4830 €, Comice Agricole 750 €, Chœur en Sélune 500 €, Donneurs de sang 300 €, Icare 17000 €, Sté de Chasse 900 €, UNACITA 420 €, Prévention routière 16 €, **approuvé à l'unanimité.** Cadusée (Cabinet Médical) 20000 € **approuvé par 15 voix pour et 1 abstention de F. TREHET.**

Ces subventions seront versées en tenant compte des reprises d'activités du fait de l'état sanitaire actuel.

Convention avec la FDGDON - lutte contre les frelons asiatiques

Approuvé à l'unanimité le renouvellement pour 3 ans de cette convention entre le FDGDON et la commune de Brécey.

Convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain

Approuvé à l'unanimité d'adhérer au programme Petites Villes de Demain.

Brécey, comme mille autres villes en France (entre 2000 et 20000habitants) pourront bénéficier de cet accompagnement.

Cette convention est conclue entre les communes du territoire de la communauté d'agglomération ayant été retenues pour ce programme, la communauté d'agglomération, le département, la région et l'Etat. La communauté d'agglomération va assurer la coordination générale entre les différents acteurs et va recruter trois chefs de projets afin d'accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets (ceux éligibles au programme Petites Ville de Demain).

Dans le cadre de cette convention, la commune s'engage à élaborer un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. La commune a identifié deux enjeux structurants pour la centralité de Brécey :

- le maintien du niveau de services actuel, le développement de nouveaux services et l'accès aux services de proximité adapté à l'évolution des besoins de la société, notamment au vieillissement de la population,
- l'adaptation et la diversification de l'offre d'habitat.

Convention de maîtrise d'œuvre avec le Département pour le programme de travaux de voirie 2021

Approuvé à l'unanimité de conclure une convention de maîtrise d'œuvre avec le Département pour le programme de travaux de voirie 2021.